

Séance du Conseil Municipal du lundi 08 avril 2019 à 19h00

Convocation du 02 avril 2019

Sous la présidence de M. Joseph Maurice WISS, Maire

Présents : M. Nicolas BRODBECK, M. Eric RUETSCH, Mme Marie-Josée FEREC,
M. Clément BASLER, M. Yves DUBS, Mme Chantal COLIN-KIEN,
Mme Katia GRIENENBERGER.

Absents excusés :

M. Laurent CHOBRIAT avec procuration à Mme Chantal COLIN-KIEN
Mme Jessica DOLLMANN, avec procuration à M. Joseph Maurice WISS
M. Patrick MOSSER, avec procuration à M. Eric RUETSCH

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme Véronique BILGER, Adjoint Administratif, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Administration Générale

1.1 Approbation du compte-rendu du 05 mars 2019

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu du 05 mars 2019.

2. Forêt communale

2.1 Proposition d'achat d'une parcelle bois

Dans le cadre du droit de préemption, la Commune a été destinataire d'un courrier recommandé de la part de Maître Nathalie Chassignet, Notaire à Altkirch, qui propose à la Commune, l'achat d'une parcelle boisée, section 09, numéro 126, appartenant à Mme Veuve KLEIN Liliane et ses enfants. La parcelle se situe au lieu-dit « Oberer Zettelberg », pour une contenance de 3a24ca. Elle est proposée au prix de 70,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer au droit de préemption sur la parcelle boisée section 09, numéro 126, et charge Monsieur le Maire de faire part de la décision au Notaire.

3. Finances

3.1 Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire a été destinataire d'une demande de subvention du Lycée Jean-Jacques HENNER d'Altkirch, pour aider à financer le voyage scolaire de l'élève OHNIMUS Bastien en Norvège du 06 au 10 mai prochain. La participation volontaire des familles s'élève à 400,00 € par élève. Afin de réduire ce montant, le Proviseur du Lycée a fait appel aux Communes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas donner suite à la demande de subvention, pour diverses raisons, et charge Monsieur le Maire d'en informer le Proviseur du Lycée.

3.2 Demande de gratuité de la salle communale « Le Thalbach »

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Antoine STAMPFLER, Président du Cercle Théâtral de Hausgauen-Hundsbad, sollicitant la Commune pour la gratuité de la salle communale, dans le cadre de la manifestation annuelle « E Friejor fer unseri sproch », qui aura lieu le dimanche 28 avril prochain.

Monsieur Nicolas BRODBECK et Madame Chantal COLIN s'étant retirés,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de mettre la salle communale gracieusement à disposition du Cercle Théâtral dimanche 28 avril 2019, dans le cadre de la manifestation « E Friejor fer unseri sproch », et charge Monsieur le Maire d'en informer le Président de l'Association.

3.3 Approbation du compte administratif 2018

Sous la présidence de Monsieur Nicolas BRODBECK, 1er Adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Excédent
Résultat de l'exercice 2018	Fonctionnement	456 065,93	458 734,07	2 668,14
	Investissement	580 415,22	282 838,77	-297 576,45
	Total	1 036 481,15	741 572,84	-294 908,31
Résultat de clôture 2018 avec le report du résultat 2017	Report Fonct. 2017		77 440,30	77 440,30
	Report Inv. 2017		23 169,82	23 169,82
	Total		100 610,12	100 610,12
	TOTAL	1 036 481,15	842 182,96	-194 298,19
Restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement			
	Investissement			
	Total			
Résultats cumulés	Fonctionnement	456 065,93	536 174,37	80 108,44
	Investissement	580 415,22	306 008,59	-274 406,63
	Total	1 036 481,15	842 182,96	-194 298,19
	Soit un excédent global de :			-194 298,19

- approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2018 tel qu'il est présenté,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3.4 Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion 2018,

- **constate** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion,

- **approuve**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2018.

3.5 Affectation du résultat de clôture 2018

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la commission de préparation budgétaire s'est réunie le 20 mars dernier, afin d'étudier une proposition de budget primitif 2019.

Dans ce cadre, la commission propose d'affecter le résultat de clôture 2018 comme suit :

- à la section de fonctionnement : **80 108,44 €**
- à la section d'investissement : **- 274 406,63 €**

La proposition ci-dessus, ainsi que la maquette budgétaire 2019 ont été transmises au Comptable de la Collectivité pour avis.

Il apparaît que, même si la prévision budgétaire d'investissement est équilibrée malgré le déficit, la Commune doit obligatoirement affecter le crédit de fonctionnement au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés de la section d'investissement.

Le budget prévisionnel de fonctionnement a du ainsi être revu à la baisse, pour un montant de 80 108,44 €.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de clôture 2018, soit – **194 298,19 €** comme suit :

- au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés de la section d'investissement : **80 108,44 €**
- au compte 001 résultat d'investissement reporté (dépenses) : **274 406,63 €**

3.6 Fiscalité 2019 (taxes locales)

Le Conseil Municipal,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, transmise par l'Etat aux Communes,

après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019, soit :

- Taxe d'habitation : 14,91 %
- Foncière (bâti) : 10,48 %
- Foncière (non bâti) : 56,67 %

Le produit fiscal attendu des taxes directes locales est de **124 839,00 €**

La Commune sera prélevée d'un montant de **29 173,00 €** au titre de la Garantie Individuelle de ressources.

3.7 Budget primitif 2019

Après discussions, et après élaboration du projet budgétaire par la commission ; le Conseil Municipal ayant délibéré sur les taxes locales, le budget 2019 peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	354 859,45	354 859,45
Investissement	461 918,12	461 918,12
Total	816 777,57	816 777,57

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

Chapitres

011	Charges à caractère général	145 841,00 €
012	Charges de personnel	84 304,00 €
014	Atténuations de produits	29 173,00 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre - amortissement	10 438,63 €
65	Autres charges gestion courante	38 652,82 €
66	Charges financières	44 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	50,00 €
	Total	354 859,45 €

Les principales dépenses d'investissement sont :

Articles

1641	Emprunt (capital)	74 170,00 €
165	Cautionnement	1 000,00 €
020	Dépenses imprévues	15 892,49 €
2051	Logiciels, reliures registres	5 200,00 €
2128	Régénération forêt communale	16 704,00 €
2152	Signalisation routière	26 775,00 €
2313 - 16	Restructuration salle polyvalente	47 770,00 €
	Total	187 511,49 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, avec dix voix pour, dont trois procurations, et une voix contre, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le budget primitif 2019 de la Commune tel qu'il est présenté ci-dessus.

4. Divers

Tour de Table

- Monsieur le Maire transmet aux Conseillers, le compte-rendu de la revue des Armées du mois de mars 2019, établi par Monsieur Laurent CHOBRIAT.

Il informe ensuite les conseillers sur des travaux à venir, par l'Association Foncière, au niveau du fossé longeant le stade de football, et par la Commune de Schwoben, pour l'empierrement du chemin rural vers Hausgauen.

Il soumet également un devis des Ets Metaldesc pour la transformation de l'ancienne cabine téléphonique en armoire à livres, pour un montant de 3 390,00 € TTC. Le Conseil Municipal décide de mettre les travaux en attente.

- Monsieur Nicolas BRODBECK informe les Conseillers du prochain rendez-vous en mairie avec Monsieur HOLZER, suite à sa remarque sur la destruction de sa maison, évoquée lors de la réunion du Conseil Municipal le 22 janvier dernier.

Monsieur BRODBECK informe les Conseillers qu'il y aura une réunion du Syndicat Intercommunal Scolaire de Hausgauen-Hundsbad, lundi 1^{er} avril 2019.

- Madame Chantal COLIN questionne Monsieur le Maire sur les allocations de vétérance des Sapeurs-Pompiers qui seront désormais à la charge de la Commune. Monsieur le Maire répond que la Commune de Hausgauen, de part son Corps Intercommunal, est concernée par cette procédure, et versera sa participation dans le cadre des refacturations entre les Communes de Hausgauen et Hundsbach.
- Monsieur Yves DUBS donne rendez-vous aux Conseillers lundi de Pâques, 22 avril prochain, à 9 h à l'étang de pêche, pour l'organisation de la « Course aux œufs ». Il demande ensuite à Monsieur le Maire si un courrier a été adressé aux architectes des bâtiments de France pour les arbres qui ne seront pas replantés à proximité de la Chapelle, et par cette occasion, propose de planter des arbres dans le haut de la rue Bellevue, avec soumission du projet aux riverains. Monsieur DUBS est chargé du dossier, à la demande de Monsieur le Maire et avec l'accord des Conseillers.
- Monsieur Clément BASLER demande si le tas de branches au stade pourrait être évacué rapidement, pour des raisons de sécurité, car il est très sec, et situé sous la ligne électrique. Monsieur le Maire et Madame Katia GRIENENBERGER feront le nécessaire.
- Madame Marie-Josée FEREC signale à l'assemblée qu'elle a relancé « Adéquation Web » pour le devis non-réceptionné à ce jour, concernant la sécurisation des données qui transitent sur le site internet de la Commune. Une réunion de préparation du prochain bulletin de liaison « Unter Uns » est fixée au mardi 23 avril prochain, à 19h, à la mairie.
- Monsieur Patrick MOSSER a signalé au secrétariat de la mairie, que le panneau « chiens tenus en laisse » a été décroché à l'entrée de la forêt, en venant de la rue Bellevue... Il souhaitait également savoir si la pose d'enrobé est prévue sur la partie de trottoir rue du Vignoble, vers la salle.

Prochain Conseil Municipal : mardi 28/05/2019 19h30

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15